

Nombre de conseillers
En exercice : 19 – quorum : 10
Présents : 16
Procuration : 2
Suffrages exprimés : 18

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 14 décembre 2020, à 20h30, le Conseil Municipal de LA FORET SUR SÈVRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MAROLLEAU, Maire.

Date de convocation : le 8 décembre 2020
Secrétaire de séance : Marie-Yvonne AYRAULT

Présents : Mesdames Eliane AUBINEAU, Marie-Yvonne AYRAULT, Coralie BELAUD, Manon FAVREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Audrey VERGNAUD - Messieurs Yvon ABELARD, Jean-Noël BODIN, Jimmy DUFLOS, Guy BRÉMAUD, Fabrice COURILLAUD, Jean-Jacques ENOND, Nathanaël de FOMBELLE, Thierry MAROLLEAU, Clément PASQUIER, Antoine-Henri VALLETTE

Excusés : Karine CHARRON, Laetitia DAUGE, Céline FICHET

Pouvoirs : Laetitia DAUGE à Clément PASQUIER, Céline FICHET à Nathanaël de FOMBELLE

Absents :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal transmis aux conseillers :

ADMINISTRATION GENERALE

- Proposition d'aménagement de l'aire de camping-Car du Pont de Bois

URBANISME

- Renonciation au droit de préemption urbain

FINANCES

- Lancement de la consultation pour le recrutement d'un architecte concernant la salle Maxime Tricoire
- Subvention aux Groupements de défense sanitaires
- Choix du géomètre pour le lotissement L'Orée du bois II
- Demande de subvention au titre des amendes de police – Aménagement de la rue de l'église
- Avance forfaitaire pour l'OGEC- année 2021

Questions diverses

Extension de l'ordre du jour :

- Mise en Place de la prime exceptionnelle Covid 19

Retrait de l'ordre du jour :

- Néant

Décisions prises par application des délégations accordées au Maire selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de l'acte	Nature et objet de l'acte	Montant HT
DM/2020/40	Droit de préemption urbain Renonciation au droit de préemption urbain	
DM/2020/41	Virement de crédit 10 000 euros en plus pour l'opération « Salle Maxime Tricoire »	
DM/2020/42	Versement d'avances aux budgets annexes de lotissements : -Le Maréchal Ferrant à Montigny : 51 927.91 € -L'Orée du Bois à La Forêt sur Sèvre : 2 625.00 €.	

1. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : MISE EN PLACE DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88,
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4,
Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour 2020, notamment son article 11,
Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail ;

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les modalités d'attribution au sein de la Commune de la Forêt sur Sèvre ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime et à l'autorité territoriale d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond, et en déterminant les modalités de son versement.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pendant la première période de confinement, certains agents sont restés mobilisés pour assurer des missions essentielles lié au service public.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin d'instaurer cette prime exceptionnelle dans la Commune de la Forêt sur Sèvre,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la gestion de l'épidémie du Covid-19, selon les modalités définies ci-dessus.
- FIXE le montant plafond pouvant être versé à 200 € par agent, non reconductible.
- DIT que cette prime exceptionnelle est non reconductible et est exclusive de toute autre prime attribuée au titre de la gestion de l'épidémie du Covid-19.
- AUTORISE Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.
- PRÉCISE que les dispositions ci-dessus suivront automatiquement les évolutions textuelles portant sur le versement d'une prime exceptionnelle de même nature et adoptera le montant plafond prévu par la réglementation en vigueur.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 012 du budget.
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

OBJET : PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE CAMPING-CAR DU PONT DE BOIS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le concept de la société camping-car Park, et la proposition de reprise de l'aire de camping-car du Pont de Bois.

La proposition de Camping-car Park comprend l'acquisition par la Commune de l'ensemble du matériel nécessaire à l'installation et à la gestion de l'aire, pour un montant HT de 47 554,00 euros.

La Commune devra effectuer en outre les travaux de terrassement et d'extension de réseaux nécessaires en fonction du plan d'aménagement proposé.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ De valider la proposition de Camping-Car Park de reprendre la gestion de l'aire de Camping-car du pont de Bois et de valider le devis correspondant à l'acquisition du matériel, pour un montant de 47 554,00 euros HT,
- ◆ De lancer les consultations nécessaires pour les travaux de terrassement et d'extension de réseaux,
- ◆ De solliciter nos partenaires habituels en vue de l'octroi de subventions pour ce projet,
- ◆ De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

2. URBANISME

OBJET : RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1er décembre 2005 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune de La Forêt sur Sèvre ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie, reçue le 4 décembre 2020, adressée par Maître ARNAUD notaire à BRESSUIRE, en vue de la cession d'une propriété sise à La Forêt sur Sèvre, 7 rue du Petit Château, cadastrée section AI n° 18, 177, 265, 267 et 269 d'une superficie totale de 01h34a77ca appartenant à M. et Mme Ludwig CRIVELLI.

Considérant que La Commune n'a pas de projet sur ces parcelles,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ De renoncer à l'acquisition du bien.

3. FINANCES - MARCHES

OBJET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN ARCHITECTE CONCERNANT LA SALLE MAXIME TRICOIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le programmiste Luc Cogny a terminé son travail de préparation sur le projet de réhabilitation de la salle Maxime Tricoire, et qu'il est temps maintenant de se prononcer sur le lancement d'une consultation en vue de recruter un architecte.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De lancer une consultation pour rechercher un maître d'œuvre pour préparer le projet de réhabilitation de la Salle Maxime Tricoire à Saint-Marsault.
- De solliciter nos partenaires habituels en vue de l'octroi de subventions pour ce projet.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

OBJET : SUBVENTION AUX GROUPEMENTS DE DEFENSE SANITAIRE

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il convient de définir la subvention à verser aux groupements de défense sanitaire de l'élevage pour les bovins, les caprins et les ovins pour l'année 2020 sachant que les bases des cotisations payées par les éleveurs sont les suivantes :

- 1,50 € par bovin présent à l'inventaire,
- 0,46 € par caprin,
- 0,20 € par ovin

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants :

Se retirent du vote : Y. Abelard, JJ. Enond

- ◆ De verser une subvention à hauteur de 13% de chaque cotisation, en fonction du nombre de bovins, caprins et ovins des adhérents de ces groupements,
- ◆ De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

OBJET : CHOIX DU GÉOMÈTRE POUR LE LOTISSEMENT L'ORÉE DU BOIS II

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de recruter un géomètre pour mener à bien le projet de lotissement L'Orée du Bois II.

Monsieur le maire présente les offres reçues :

Géomètre	Montant total de l'offre
Alpha géomètre	35 864 euros HT
Cabinet Rigaudeau	23 440 euros HT

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ◆ De retenir la proposition du Cabinet Rigaudeau pour un montant total de 23 440 euros HT.
- ◆ De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurité dans la rue de l'église afin d'en sécuriser l'accès. L'opération peut prétendre à une subvention au titre des amendes de police. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		%
Travaux rue de l'église	135 000 euros	Amendes de police	12 810 euros	9,49
		Financement commune	122 190 euros	90,51
TOTAL HT	135 000 euros	TOTAL HT		100 %

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ De solliciter une subvention au titre des amendes de police pour les travaux de la rue de l'église.
- ◆ De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

OBJET : AVANCE FORFAITAIRE POUR L'OGEC – ANNEE 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'OGEC de la Commune est subventionné selon le coût d'un élève du public. Ce calcul intervient au cours du mois de mars. Monsieur le Maire propose de verser une avance forfaitaire afin de permettre à l'OGEC de faire face à ses obligations financières. Cette avance serait de 25 000 €. Le versement sera effectué en janvier 2021 sur le budget 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ De verser la somme de 25 000 € à l'OGEC au titre d'une avance forfaitaire à la subvention de fonctionnement 2021,
- ◆ De prévoir les crédits au BP 2021,
- ◆ De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Cabinet de santé
- Café
- Projet Pêche
- Deux Sèvres Habitat

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 23h15.

Agenda :

1 – INFORMATIONS & AGENDAS

Prochaines réunions en 2021 :

18/01 : Conseil Municipal
22/02 : Conseil Municipal
08/03 : Commission finances
15/03 : Commission finances
22/03 : Conseil Municipal



Le Maire, Thierry Marolleau

Affiché le : 25/11/ 2020